

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (30/06/2026)



Résumé

Fédérale Assurance, en sa qualité d'acteur financièrement responsable, déclare qu'elle "prend en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité".

Les principales incidences négatives sur la durabilité peuvent être comprises comme l'impact des décisions d'investissement qui entraînent des effets négatifs sur les facteurs de durabilité. Les effets négatifs sur les facteurs de durabilité sont répartis en 9 thèmes de durabilité différents à travers 18 indicateurs obligatoires et au moins 1 indicateur facultatif lié au climat et à l'environnement et au moins 1 indicateur facultatif lié aux facteurs sociaux et de personnel, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La présente déclaration est la déclaration consolidée de Fédérale Assurance sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et couvre la période de référence du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Cette déclaration couvre les principales incidences négatives du portefeuille d'investissement de Federale Assurance et des fonds au sein de 'Federale Fund' que Fédérale Assurance gère elle-même et pour lesquels des données sont actuellement disponibles. Le périmètre des actifs sous-jacents peut différer en fonction de l'indicateur utilisé. Cette déclaration exclut les investissements de Fédérale Assurance via des fonds externes (Branche 23).

L'aperçu ci-dessous énumère les principales incidences négatives que Fédérale Assurance prend en compte.

Indicateurs pour les sociétés bénéficiaires des investissements						
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Explication	Explication, mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT						
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	7.733,24	2.900,72	Mesure des émissions de gaz à effet de serre (GES) attribuables au portefeuille en tonnes d'équivalent CO2.	Fédérale Assurance exclut de son portefeuille d'investissements les sociétés actives dans la production de charbon ou la production d'énergie à partir de charbon.
		Émissions de GES de niveau 2	3.735,05	1.770,66		
		Émissions de GES de niveau 3	232.329,40	59.169,22		
		Émissions totales de GES	243.051,24	63.840,60		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	152,04	228,75	Le total des émissions de gaz à effet de serre est divisé par la valeur des investissements en millions d'euros, ce qui permet de voir le volume de gaz à effet de serre produit par million d'euros investi.	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires d'investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires d'investissements	321,42	680,87	L'intensité de gaz à effet de serre est une mesure relative des émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit de la quantité de gaz à effet de serre produite par unité de chiffre d'affaires généré par l'entreprise, mesurée en tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires généré.	

	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	1,10%	1,62%		
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	21,23%	52,23%	Il s'agit du pourcentage d'investissements dans le portefeuille provenant de sociétés qui consomment ou produisent de l'énergie à partir de sources non renouvelables.	Fédérale Assurance intègre cet indicateur dans sa politique d'investissement au travers de la note de risque fournie par Clarity.
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique :			Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires pour chacun des neuf secteurs NACE éligibles à ce PAI.	Fédérale Assurance intègre cet indicateur dans sa politique d'investissement au travers de la note de risque fournie par Clarity.
		1. Agriculture, sylviculture et pêche	0,04%	0,00%		
		2. Exploitation minière	0,00%	0,59%		
		3. Production	0,01%	0,14%		
		4. Electricité, gaz, vapeur & climatisation	0,41%	0,30%		
		5. Approvisionnement en eau, égouts, déchets, gestion et restauration	0,00%	0,00%		
		6. Construction	0,00%	0,00%		
		7. Vente en gros et au détail & réparation de véhicules automoteurs	0,00%	0,07%		
		8. Transport & stockage	0,00%	0,24%		
		9. Immobilier	0,00%	0,19%		

Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,01%	1.19%	% des investissements dans le portefeuille ayant une incidence négative sur la biodiversité.	Fédérale Assurance intègre cet indicateur dans sa politique d'investissement au travers du mix-rating fourni par Clarity. Par ailleurs, Fédérale Assurance exclut de son portefeuille d'investissements les sociétés provoquant de graves dommages à l'environnement.
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,01	0,10	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, exprimés en moyenne pondérée du portefeuille.	Fédérale Assurance intègre cet indicateur dans sa politique d'investissement au travers de la note de risque fournie par Clarity.
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	68,87	0,12	Tonnes de déchets dangereux provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, exprimés en moyenne pondérée du portefeuille.	Fédérale Assurance intègre cet indicateur dans sa politique d'investissement au travers de la note de risque fournie par Clarity.
INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les sociétés multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des sociétés multinationales	0.01%	0,00%	Le pourcentage d'investissements dans le portefeuille exposé à des sociétés violant les principes de l'UNGC ou de l'OCDE	Fédérale Assurance exclut de son portefeuille d'investissements les sociétés qui ne respectent pas les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies.

11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des sociétés multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des sociétés multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0,76%	55,79%	Le pourcentage d'investissements dans le portefeuille exposé à des sociétés qui ne sont pas capables de contrôler le respect des principes UNGC ou des principes directeurs de l'OCDE.	Cet indicateur n'est pas encore intégré dans la politique d'investissement de Fédérale Assurance.
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires d'investissements	5,04%	11,51%	Cette mesure évalue la différence entre le salaire horaire brut moyen des travailleurs féminins et celui des travailleurs masculins, exprimée en pourcentage du salaire horaire brut moyen des travailleurs masculins.	Fédérale Assurance intègre cet indicateur dans sa politique d'investissement au travers de la note de risque fournie par Clarity.
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	15,02%	40,72%	Pourcentage moyen pondéré de femmes membres des organes de gouvernance des sociétés bénéficiaires d'investissements. Toutefois, ce pourcentage n'est pas calculé comme l'exige la réglementation, car le calcul échouerait s'il n'y avait pas d'hommes dans ces organes. Nous utilisons : [nombre moyen pondéré de femmes membres des organes de gouvernance / nombre moyen pondéré de membres des organes de gouvernance], une méthode qui fonctionne en toutes circonstances.	Fédérale Assurance intègre cet indicateur dans sa politique d'investissement au travers de la note de risque fournie par Clarity.

	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%	Part d'investissements dans des sociétés bénéficiaires d'investissements qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées.	Fédérale Assurance exclut de son portefeuille d'investissements les sociétés actives dans la production ou la vente d'armes et/ou de munitions.
INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES EMETTEURS SOUVERAINS OU SUPRANATIONAUX						
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	215,57	0,17	Cette mesure est une mesure relative des émissions de carbone des pays. Il s'agit de la quantité de carbone produite par unité de produit intérieur brut (PIB), mesurée en ktonnes par million d'euros de PIB.	Cet indicateur n'est pas encore intégré dans la politique d'investissement de Fédérale Assurance
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national.	0	0	Cette mesure comptabilise le nombre de pays auxquels le portefeuille est exposé et qui font l'objet de violations sociales, telles que visées dans les traités et conventions internationaux, les principes des Nations unies et, le cas échéant, les législations nationales.	Cet indicateur n'est pas encore intégré dans la politique d'investissement de Fédérale Assurance

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ACTIFS IMMOBILIERS

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	0	0		Fédérale Assurance n'a pas d'investissement de ce type.
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	80,31%	83,09%	<p>Valeur des actifs immobiliers construits avant le 31.12.2020 avec un PEB de C ou inférieur + valeur des actifs immobiliers construits après le 31.12.2020* avec un PEB sous BENG dans la directive 2010/31/UE, divisée par la valeur des actifs immobiliers qui doivent être conformes aux règles PCE et NZEB**.</p> <p><i>*Federale Assurances ne possède aucun bien immobilier construit après le 31/12/2020 à titre d'investissement.</i> <i>** En l'absence de PEB, nous avons considéré le bien comme inefficace sur le plan énergétique dans le calcul.</i></p>	Federale Assurances fera établir les valeurs PEB manquantes de ses actifs immobiliers afin de les intégrer à sa politique ESG. Conformément à l'Accord de Paris, nous visons la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard. L'objectif est de réduire systématiquement la part des investissements dans des actifs immobiliers à faible efficacité énergétique.

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Emissions d'eau, de déchets et de matériaux	Part de déchets non-recyclés	Déchets non recyclés générés par les sociétés bénéficiaires des investissements (en tonnes) par million d'euros d'investissements, exprimés en moyenne pondérée.	1,24%	11,59%		Fédérale Assurance intègre cet indicateur dans sa politique d'investissement au travers de la note de risque fournie par Clarity.

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Questions sociales et de personnel	Investissements dans des sociétés ne disposant pas d'une politique de prévention en matière d'accidents du travail	Part d'investissement dans des sociétés ne disposant pas d'une politique de prévention en matière d'accidents du travail.	1,3%	30,17%		Fédérale Assurance intègre cet indicateur dans sa politique d'investissement au travers de la note de risque fournie par Clarity.

1. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Fédérale Assurance, en sa qualité d'acteur financièrement responsable, déclare prendre en compte dans sa politique d'investissement les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Afin d'éviter ou de réduire les principales incidences négatives de ses investissements en matière de durabilité, Fédérale Assurance prend en compte les PAI de ses investissements conformément à l'ordre de priorité suivant :

Ordre de priorité

Priorité 1 : les PAI qui découlent d'investissements qui, au niveau de la politique d'investissement, sont couverts par un régime d'exclusion, à savoir :

- Les émissions de gaz à effet de serre provenant en direct de la production de charbon ou de la production d'énergie à partir du charbon ;
- les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ;
- l'exposition à des armes.

Priorité 2 : les PAI non couverts par le régime d'exclusion décrit ci-dessus mais qui sont contraires aux objectifs fixés par Fédérale Assurance en termes de développement durable, à savoir :

- Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ;
- Établir des modes de consommation et de production durables ;
- Prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

Priorité 3 : les autres principales incidences négatives, en fonction du score de risque ESG attribué à l'investissement (priorité étant donnée du score le plus sévère au score le plus faible).

Les départements en charge de la gestion des actifs effectuent un examen préalable de chaque investissement pour savoir s'il répond aux indicateurs des principales incidences négatives. Pour certains actifs, comme les actifs non cotés ou l'immobilier, les

données quantitatives sont insuffisantes ou la qualité des données est trop limitée. Fédérale Assurance s'efforce néanmoins d'obtenir les informations minimales nécessaires.

Fédérale Assurance attache de l'importance à ce que les informations fournies sur les PAI soient aussi transparentes que possible.

2. Politique d'engagement

Fédérale Assurance a adopté une politique d'engagement actionnariale.

Celle-ci définit la manière dont Fédérale Assurance :

- assure le suivi des sociétés détenues sur des questions telles que la stratégie, les performances financières et non financières ainsi que le risque, la structure du capital, l'impact social et environnemental et la gouvernance d'entreprise ;
- interagit avec les sociétés détenues ;
- exerce les droits de vote et d'autres droits attachés aux actions ;
- coopère avec les autres actionnaires lors des assemblées générales ;
- gère les conflits d'intérêts réels ou potentiels par rapport à son engagement à l'égard de ces sociétés, notamment dans les cas où elle a d'importantes relations commerciales avec ces sociétés ;
- publie et revoit la politique d'engagement.

La politique d'engagement est disponible sur le site internet de Fédérale Assurance.

3. Référence aux normes internationales

Fédérale Assurance utilise des cadres de référence internationaux pour appliquer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité :

1. Fonds de pension norvégien

Le fonds de pension norvégien est le plus grand fonds de pension au monde avec plus de 1 200 milliards d'euros sous gestion. Ce fonds de pension a établi une liste d'exclusion des entreprises. Cette liste d'exclusion est basée sur les recommandations du conseil d'éthique du gouvernement norvégien et sur ses propres normes concernant les droits de l'homme et de l'enfant, le changement climatique, la gestion de l'eau, la lutte contre la corruption, la durabilité des océans, la transparence, la biodiversité et les

écosystèmes, ainsi que le capital humain. Les entreprises figurant sur cette liste d'exclusion sont exclues du portefeuille et de l'univers d'investissement.

2. Pacte mondial des Nations Unies

Le Pacte mondial des Nations Unies est un pacte non contraignant des Nations Unies visant à encourager les entreprises du monde entier à adopter des politiques durables et socialement responsables et à rendre compte de leur mise en œuvre.

Fédérale Assurance tient compte des principes du Pacte mondial des Nations Unies dans ses décisions d'investissement. Le Pacte mondial des Nations Unies encourage les entreprises du monde entier à adopter des politiques durables et socialement responsables et à rendre compte de leur mise en œuvre. Le Pacte mondial des Nations Unies formule 10 principes dans les domaines des droits de l'homme, des normes du travail, des normes environnementales et de la lutte contre la corruption. Fédérale Assurance adhère également à ces principes dans sa politique d'investissement. Par le biais d'une politique d'exclusion, les entreprises qui violent ces principes sont exclues de l'univers d'investissement.

Le cas échéant, Fédérale Assurance n'investira pas dans des entreprises qui ne souscrivent pas au Pacte mondial des Nations Unies.